

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 septembre 2021

---

RESPONSABILITÉ PÉNALE ET À LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE - (N° 4387)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL393

présenté par  
M. Eliaou, rapporteur

-----

### ARTICLE 18

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 7 :

« L'autorité administrative mentionnée au premier alinéa délivre un numéro d'identification au vendeur ou à l'acquéreur, qui... *(le reste sans changement)*. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.